

*Les crédits*

ports entre la compagnie minière et les travailleurs car elle vise à leur assurer les outils d'adaptation et de recyclage nécessaires, ainsi que les indemnités de cessation d'emploi.

L'industrie minière du nord de l'Ontario connaît clairement des jours difficiles, et nous ne parlons pas seulement d'une demi-douzaine de mines dans la région de Temagami et de Kirkland Lake, mais aussi de celles d'Algoma. Nous ne sommes pas sûrs de la situation à Wawa; il s'agit d'une autre mine de la région située au nord de Sault-Sainte-Marie dont la situation pour les deux prochaines années inspire une certaine incertitude.

Depuis deux ou trois ans, le gouvernement a notamment supprimé les subventions d'aide à l'exploration et à l'exploitation minières et les actions accréditives. Ce programme, qui a été institué dans le budget de 1983 et mis en oeuvre en 1984, a permis d'injecter au cours des quatre ou cinq dernières années des centaines de millions de dollars dans l'exploration et l'exploitation minières dans le nord de l'Ontario et a permis d'y faire approuver un certain nombre d'exploitations minières. Sans ce programme, je me demande si nous verrons de nombreuses nouvelles mines entrer en activité. Je suis vraiment très inquiet. On pouvait lire dans le *Globe and Mail* de ce matin un article sous la manchette suivante: «Le secteur minier canadien: avenir incertain». L'article montre à quel point le manque de fonds d'exploration et d'exploitation aura de profondes répercussions sur l'exploitation de nouvelles mines, car le genre de stimulant nécessaire fait tout simplement défaut.

Le budget comporte un certain nombre d'autres décisions qui sont extrêmement nuisibles. Le Programme d'aide à l'exploration et à l'exploitation minières a été supprimé il y a deux ans. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada a été supprimé dans le dernier budget. Les stimulants et l'aide pour l'exploration pétrolière, gazière et minière dans des régions comme le nord de l'Ontario et l'ouest du Canada disparaîtront complètement avec le nouveau système.

Un certain nombre d'autres programmes auraient dû figurer dans le budget présenté il y a quelques semaines. Le retrait du financement pour des programmes comme celui des ports pour petits bateaux a été annoncé. C'est un programme très modeste à l'échelle nationale. Je crois que cela représente trois millions de dollars en Ontario. Comparons ce que l'industrie de la petite embarcation apporte à cette province et les dépenses engagées par le gouvernement fédéral dans ce programme.

Lorsqu'on tient compte des bateaux de pêche, des permis, du matériel et de tout le reste, l'industrie des ports pour petites embarcations remet chaque année aux gouvernements fédéral et provincial quelque 150 millions de dollars chacun en taxe de vente. De cette somme, le gouvernement fédéral prévoit un budget de seulement trois millions pour le Programme des ports pour petites embarcations. Dans une industrie si importante pour toute l'économie touristique de l'Ontario, les deux ordres de gouvernement prennent chacun la moitié des quelque 300 millions de dollars provenant de la taxe de vente et de la taxe provinciale de vente au détail. De toute évidence, le gouvernement fédéral en prendra encore plus si la taxe sur les produits et services est mise en oeuvre. Il réaffecte environ 3 millions au Programme des ports pour petites embarcations. Cette décision budgétaire me désole.

Le développement régional comporte de nombreux aspects importants. Les ports pour petites embarcations sont importants dans ma circonscription, même s'ils ne le sont pas dans tout le nord de l'Ontario. En rongant chaque ministère, le récent budget est extrêmement préjudiciable à l'économie du nord de l'Ontario qui repose sur les ressources naturelles, le tourisme, les minéraux, l'agriculture dans certaines régions, et les forêts. Il est évident que les pâtes et papiers ont connu un essor sans précédent ces dernières années. Bien que ce secteur vienne d'entrer dans une période de consolidation, il reste vigoureux. Dans le nord de l'Ontario, l'industrie forestière est l'un des principaux fournisseurs d'emplois. En 1987, lorsque le gouvernement a signé une entente imposant une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois, il a donné un dur coup à cette industrie. Il est à peine croyable que le gouvernement ait pris une telle décision.

• (1600)

Le député sait très bien que si le gouvernement avait laissé les États-Unis imposer leur droit compensateur de 15 p. 100, ou peu importe combien, nous aurions pu nous adresser au tribunal international du commerce, à New York, et nous aurions facilement gagné, comme en 1982. Le gouvernement a tout simplement cédé parce ses négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis en étaient à leur phase finale. Le gouvernement du Canada a vu cette concession comme une prime, un gage qu'il donnait à l'industrie américaine. En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a dû hausser les droits de coupe pour aller chercher des sommes supplémentaires représentant 600 millions de dollars pour se débarrasser de ce droit. En Ontario, nous avons